



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AIDES PERSONNALISÉES AU LOGEMENT

Une petite hausse qui cache une nouvelle baisse

Après la baisse de cinq euros décidée en 2017, la diminution de l'aide versée aux locataires la même année et le gel des revalorisations en 2018, le gouvernement persiste et signe en confirmant un nouveau coup dur pour les allocataires en cette fin d'année 2019.

Habituellement, les aides personnalisées au logement (APL) sont revalorisées, au 1^{er} octobre de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL). Pour 2019, le gouvernement a décidé de plafonner cette revalorisation à 0,3% alors que l'IRL a augmenté de 1,53% au deuxième semestre 2019, avec pour conséquence une perte de 1 à 4 euros pour les allocataires suivant leur situation.

Cette mesure passée inaperçue, à l'époque, était inscrite dans la loi de finances 2018.

L'ensemble des aides dédiées au logement s'élevait à 16,5 milliards d'euros en 2018, en baisse de - 5,7 % par rapport à 2017, ce qui correspond à une économie de près d'1 milliard d'euros sur un an. Cette diminution s'explique principalement par la forte baisse des dépenses d'APL (- 9,3 % entre 2017 et 2018).

La réforme du calcul des allocations logement, prévue pour début 2020, devrait à nouveau faire de nombreux perdants. Celle-ci prévoit d'ajuster les allocations au plus près des revenus des allocataires chaque trimestre (possible désormais avec le prélèvement à la source de l'impôt en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019). Cette mesure devrait générer encore un milliard d'euros d'économies.

Alors que les loyers ne cessent d'augmenter, le gouvernement continue d'appauvrir les allocataires en empilant les mesures de rigueur pour respecter la trajectoire d'économie de la branche famille.

La CGT exige que la revalorisation des aides personnalisées au logement ne soit pas plafonnée et qu'elle se situe à minima au niveau de l'IRL. Il y a aussi urgence à développer la production de logement à loyers accessibles au plus grand nombre permettant à chacun de pouvoir de se loger dans des conditions décentes.

Montreuil, le 4 octobre 2019